

ENJEU est un HERBICIDE anti-graminées et anti-dicotylédones de post-lévée du blé tendre d'hiver et de printemps, du blé dur d'hiver et de printemps, du triticale et du seigle. Il est utilisé de 0,33 à 0,5 kg/ha.

Nom homologué : ENJEU
N° d'A.M.M. : 2170208
Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Herbicide de post-lévée (HRAC 2, anciennement B)
Formulation : **Granulés dispersables (WG)**
Composition : **30 g/kg (3.0 % p/p) de mésosulfuron-méthyl**
6 g/kg (0.6 % p/p) de iodosulfuron-méthyl-sodium
90 g/kg (9.0 % p/p) de méfenpyr-diéthyl (phytoprotecteur)

DANGER



Contient éthoxylat d'alcool gras - alkyléther et tétrapropylènebenzènesulfonate, sel de calcium

H315 **Provoque une irritation cutanée.**

H318 **Provoque de graves lésions des yeux.**

H410 **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

EUH208 Contient un éthoxylat d'alcool gras - alkyléther. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P302+352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+351+338+310 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée : 24 heures.



EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI : 9Y15-6KA4-H10R-T9YQ

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Fabriqué en UE

N° de lot et date de fabrication : voir emballage



Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE

11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ?

N° vert : 0 800 912 759

(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com

GTIN 05391534940364



5

170170507811 ~ V6

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Grâce à l'association de deux substances actives, ENJEU contrôle un large spectre de graminées et dicotylédones. Le mésosulfuron-méthyl et l'iodosulfuron-méthyl-sodium appartiennent à la famille des sulfonylurées (HRAC 2, anciennement B, inhibiteurs d'ALS), ces deux substances actives confèrent à cet herbicide une efficacité importante sur de nombreuses adventices.

Le méfenpyr-diéthyl est un phytoprotecteur.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique
Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver Seigle Triticale Epeautre	Graminées et dicotylédones annuelles	0.5 kg/ha	1 /an	Post-levée de la culture	90 jours	5 mètres
Blé tendre de printemps Blé dur de printemps	Graminées et dicotylédones annuelles	0.33 kg/ha				

Restriction à 1 application par campagne d'herbicide inhibiteur de l'ALS à action anti graminée contenant au moins une des substances suivantes : mésosulfuron, iodosulfuron, imazaméthabenz, propoxycarbazone, sulfosulfuron, flupyrsulfuron-méthyl.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

Spectre d'efficacité

Sur les adventices les plus sensibles (agrostide, pâturins, vulpin), il est possible de diminuer la dose jusqu'à 0.3 kg/ha si les conditions le permettent (infestation, stade des adventices...).

ENJEU à 0.5 kg/ha avec huile adjuvante

GRAMINEES

Agrostide
Avoine à chapelets (parties aériennes)
Brôme mou
Folle avoine
Pâturin annuel
Pâturin commun
Phalaris
Ray-grass
Vulpin

Très sensible
(95% à 100% d'efficacité)

DICOTYLEDONES

Matricaire
Moutarde des champs
Ravenelle
Stellaire

Très sensible
(95% à 100% d'efficacité)

Coquelicot
Pensée
Véronique à feuilles de lierre
Véronique de Perse
Véronique des champs

Moyennement sensible
(70 à 84% d'efficacité)

Sur les adventices les plus sensibles (agrostide, pâturins, vulpin), il est possible de diminuer la dose jusqu'à 0.3 kg/ha si les conditions le permettent (infestation, stade des adventices...).

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Appliquer ENJEU en sortie d'hiver, du stade 3 feuilles au stade 2 nœuds des céréales.
Traiter sur une culture bien implantée en bon état végétatif.

Pour une efficacité optimale, traiter préférentiellement sur des adventices jeunes en conditions poussantes (de 3 feuilles à fin-tallage pour les graminées et de cotylédons à 6 feuilles pour les dicotylédones).

N'utiliser ENJEU que sur des adventices ne présentant pas de résistance aux inhibiteurs de l'ALS.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles.

Traiter préférentiellement par forte humidité relative (plus de 60 %). Ne pas traiter si la température de l'air est inférieure à 5°C.

Éviter de traiter si une période prolongée de froid entraînant l'arrêt de croissance de la culture est prévue dans les jours précédant ou suivant l'application, en particulier sur blé dur et triticale. Éviter de traiter après une période de forte pluviométrie, en particulier sur blé dur et triticale. Des forts écarts thermiques lors de la période du traitement, ou des pluies importantes avant le traitement, peuvent causer de légers symptômes de phytotoxicité sur la culture (jaunissement, parfois un tassement), sans impact sur le rendement.

Recommandations pour les mélanges

Ne pas mélanger ENJEU avec des engrais liquide ou des correcteurs de carence. Espacer le traitement avec ce type de produits et le traitement avec ENJEU de 7 jours au minimum.

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Lors de la préparation de la bouillie, la concentration maximale de ENJEU dans l'eau ne doit pas dépasser 1 kg de produit dans 100 L d'eau.

ENJEU doit toujours être employé sous agitation : maintenir l'agitation pendant la préparation de la bouillie et jusqu'à la fin de la pulvérisation. Pulvériser immédiatement après préparation de la bouillie.

Ne pas stocker de bouillie dans le pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

En cas de préparation de la bouillie directement dans le pulvérisateur :

Remplir la cuve du pulvérisateur au $\frac{3}{4}$ d'eau. L'agitation doit être effective préalablement et au cours de l'introduction de ENJEU. Verser progressivement la quantité nécessaire de ENJEU dans la cuve du pulvérisateur. Finir de remplir la cuve avec de l'eau au volume requis.

En cas d'utilisation d'un bac d'incorporation :

Remplir la cuve principale du pulvérisateur au $\frac{3}{4}$ d'eau. L'agitation doit être effective préalablement et au cours de l'introduction de ENJEU. Verser progressivement la quantité nécessaire de ENJEU dans le bac d'incorporation, préalablement dilué dans de l'eau. Ce mélange est ensuite versé en continu dans la cuve principale du pulvérisateur.

Volume de bouillie

Utiliser ENJEU dans un volume de bouillie de 40 à 300 L/ha.

Cultures de remplacement

Pour les cultures de remplacement en cas d'échec de la culture traitée, les cultures de remplacement possibles 6 semaines après l'application et après labour sont : blé tendre de printemps (possibilité de semer sans labour préalable), blé dur de printemps, orge de printemps, maïs, sorgho, pomme de terre.

Pour toute autre culture, consulter votre conseiller technique habituel.

Cultures suivantes

Les cultures suivantes possibles dans la rotation sont, après labour (au minimum, travail du sol sur 10 cm mais idéalement après un labour) :

- blés tendre ou dur d'hiver ou de printemps,
- orge d'hiver ou de printemps,
- seigle,
- triticale,
- betterave sucrière,
- colza (semis au plus tôt dernière semaine d'août) avec labour d'au moins 20 cm si pluviométrie inférieure à la moyenne entre application de ENJEU et semis du colza,
- endive,
- lin de printemps,
- luzerne (semis au plus tôt dernière semaine d'août),
- maïs,
- pois protéagineux de printemps,
- pomme de terre,
- tournesol.

Pour les cultures de printemps, le semis doit avoir lieu au printemps de l'année suivante.

Pour toute autre culture, consulter votre conseiller technique habituel.

Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) :

Si l'application de ENJEU a été faite avant le 31 mars, les cultures intermédiaires suivantes sont possibles (avec ou sans labour, mais avec un semis après le 10 août) : caméline, moa, moutarde, nyger, phacélie, radis, sarrasin, trèfle, vesce. Légère phytotoxicité possible sur moutarde et radis.

Pour toute autre culture, consulter votre conseiller technique habituel.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance.

De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocker la préparation à une température comprise entre 0 et 30°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) 	Réutilisable	À usage unique (*)	À usage unique (*)	Réutilisable	Réutilisable (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1 	EPI partiel			EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009 	OU Type 3 ou 4			OU Type 3 ou 4	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) 					

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. TRACTEUR AVEC CABINE : LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire.

Remplir à nouveau la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en

tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**



► **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



► **Surveillez les conditions météorologiques.**



► **Protégez les points d'eau.**



► **Protégez les pollinisateurs.**



► **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

FLASHEZ-MOI